



BARREAU DE QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle du Barreau de Québec

AVIS À TOUS LES MEMBRES DU BARREAU DE QUÉBEC :

L'assemblée générale annuelle du Barreau de Québec est fixée **virtuellement au jeudi 6 mai 2021, à 12 h 15.**

- L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :
 1. Adoption de l'ordre du jour;
 2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 5 novembre 2020;
 3. Étude et mise aux voix des sujets soumis par le Conseil ou par un membre;
 4. Rapports des comités;
 5. Rapport du trésorier et adoption des états financiers;
 6. Nomination de l'auditeur indépendant;
 7. Affaires diverses :
 - Cotisation 2022-2023;
 8. Rapport de la bâtonnière;
 9. Communication du résultat de l'élection, le cas échéant et proclamation des officiers et des conseillers élus.

- Un membre de la section désirant soumettre un sujet à l'assemblée générale annuelle doit en donner avis écrit au secrétaire, par courrier ou par tout autre moyen, au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée.

Québec, ce 10 mars 2021

Me Jean-Vincent Lacroix, secrétaire (s)